

**SECTION ROYALE TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 SEPTEMBRE 2005**

1. L'appel des équipes et la vérification de présence des responsables équipes sont fait.
On procède à la distribution de "bulletins" de votes concernant les membres sortants et rééligibles ainsi que les nouveaux candidats qui ont fait parvenir une demande officielle au secrétariat.

2. Le Président, M. Henri Desmet souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour cette Assemblée générale.

Il doit excuser l'absence, pour raisons personnelles, d'un membre du Comité, M. Vincent de Bournonville.

Il remercie les responsables du TT Rhisnes qui met ses locaux à disposition.

Il remercie alors de leur présence :

- le Président d'honneur de la section tennis de table, M. Robert Simon.
- les représentants de la presse namuroise (Jean-Marie Lambrechts)

Il remercie particulièrement les membres du Comité pour leur disponibilité et le travail exemplaire qu'ils pratiquent tout au long de la saison.

Il présente publiquement sa démission (voir PV n° 96 de la réunion du Comité du 30 juin 2005) et fait un petit historique de sa carrière au service des joueurs, clubs et comités.

Une minute de silence est observée en raison du décès, l'année écoulée, de Emile Jacques et François Pouillon.

M. Henri Desmet rappelle les quelques règles essentielles pour participer au championnat : être en règle de cotisation et de certificat médical pour les nouveaux joueurs inscrits, qu'ils soient "fédérés" ou non.

M. Henri Desmet précise que la fête du G.R.C.P.N., au cours de laquelle seront remis les cadeaux aux champions de chaque discipline, aura lieu le vendredi 14 octobre 2005. Il rappelle que cette fête est celle de tous les joueurs corporatifs et qu'il espère voir un grand nombre de participants.

3. La parole est donnée au Secrétaire, M. Guy de Bosschère, afin qu'il présente son rapport d'activités.

4. Le rapport de trésorerie est présenté par M. Thomas Jansen, en l'absence de M. Vincent de Bournonville.

5. Le rapport des vérificateurs aux comptes est lu par M. Jean-François Jaumain. Ce rapport approuve les comptes de l'année écoulée.

Deux nouveaux vérificateurs sont demandés; il s'agira de messieurs Bernard PAULET et André DEPPE.

6. La parole est donnée à M. Alain Tislair pour faire le rappel des résultats de la saison 2004-2005. Le Comité procède en même temps à la remise des médailles et cadeaux pour les premiers et deuxièmes de chaque division.

7. Adaptation des Statuts et Règlement et interpellations. Les votes se feront à la main levée. L'ordre du jour prévoyait deux révisions.

- a) Statuts : Article 2 : Nombre de membres du Comité.

Proposition de passer de 8 à 9 membres. Cette modification est acceptée à la majorité.

b) Règlement : Article 2.3 : formation du double

La modification est acceptée à la majorité mais c'est le texte de M. Baert qui est choisi :

«Tenant compte de la règle des joueurs d'appoint, la formation du double est libre et est choisie entre tous les joueurs inscrits dans l'équipe alignée au présent championnat. Seuls les matchs des joueurs ayant participé aux simples seront pris en considération dans le calcul du pourcentage de match (voir article 4.5). »

Le Comité a également reçu par écrit 5 points à discuter de la part de M. Benoît Bart (Racbel). Voici ce que celui-ci propose :

a) Concerne l'Art. 2.3. (voir ci-dessus). Modification déjà acceptée.

b) Article 2 des Statuts. Changer la formule des membres sortants. Ce sera donc « le secrétaire et 2 membres ». Cette modification est logiquement acceptée puisqu'il faut désormais atteindre 9 membres au lieu de 8 auparavant.

Insertion de la phrase suivante dans ce même article : «Le Comité n'exerce directement comme tel aucune activité politique. Les membres qui constituent le Comité ne peuvent faire état de leur qualité de membre à des fins politiques, privées ou professionnelles.»

Cette adaptation est acceptée à la majorité.

c) Article 3 des Statuts. Ajouter juste derrière «... en accord avec le club candidat» la formule suivante : «et provenir d'un membre ayant participé au précédent championnat en tant que joueur actif.»

Cette adaptation est refusée par la majorité.

d) Article 4 des Statuts. Remaniement de l'article. «En cas de décès, de démission, d'incapacité civile, d'exclusion ou de déchéance de l'un de ses membres le Comité pourvoit à son remplacement. Le nouvel élu continue le mandat jusqu'à la prochaine Assemblée générale, en vue de laquelle, il aura été fait appel aux candidatures. Dans tous les cas où la déchéance devrait être proposée, ou s'il est envisagé de prononcer l'exclusion d'un membre, la décision ne peut être prise que par l'Assemblée Générale par scrutin secret après avoir préalablement entendu, ou à tout le moins, invité l'intéressé à présenter ses moyens de défense.

Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers ou ayant droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le patrimoine du Comité. Ils ne peuvent réclamer ni inventaire, ni comptes, ni apposition des scellés.»

Cette adaptation est acceptée à la majorité.

e) Article 5 des Statuts. Ajouter la phrase suivante : «Le Comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale, le/les membre(s) du Comité ainsi que le/les joueur(s) qui se serai(en)t rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou aux lois de l'honneur et de la bienséance.»

Cette adaptation est acceptée à la majorité.

Toutes les adaptations acceptées par l'Assemblée Générale seront effectuées dans les Statuts et Règlement dont la nouvelle version sera distribuée en même temps que les calendriers sportifs.

M. Henri Desmet remercie M. Benoît Baert de son courrier et de l'attention qu'il porte à la réglementation de la section de tennis de table.

8. Suite à la démission de M. Henri Desmet et à la modification dans les statuts du nombre de membres composant le Comité, deux places sont vacantes. Le Comité a reçu trois lettres de candidatures. Les votes sont comptabilisés par 2 membres de l'AG.

Sur 67 votants, le résultat des votes donne :

Mme Jacqueline Seron	41 voix pour	21 voix contre	5 votes nuls
M. Jean-François Jaumain	40 voix pour	20 voix contre	7 votes nuls
M. Bernard Solbreux	26 voix pour	30 voix contre	11 votes nuls

Le Comité ayant reçu trois candidatures pour deux places vacantes, les deux candidats élus au nombre de voix sont : Mme Jacqueline Seron et Jean-François Jaumain.

Le troisième candidat, M. Bernard Solbreux entre alors en lice pour le vote concernant les sortants et rééligibles.

Les votes sont comptabilisés par 2 autres membres de l'AG.

Sur 67 votants, le résultat des votes donne :

M. Michel RABOZEE	52 voix pour	10 voix contre	5 votes nuls
M. Vincent de BOURNONVILLE	59 voix pour	3 voix contre	5 votes nuls
M. Daniel LORAND	60 voix pour	2 voix contre	5 votes nuls
M. Bernard SOLBREUX	13 voix pour	34 voix contre	20 votes nuls

Trois places étant à pourvoir, les trois élus au nombre de voix sont les 3 membres sortants et rééligibles : messieurs de Bournonville, Rabozée et Lorand.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Comité peut se réunir pour former son bureau.

Le 12 septembre 2005.

Pour le Comité,
Le Secrétaire adjoint,

David Jeanson.